



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur du produit

Produit : Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Synonymes : aucun

Numéro de référence du produit : 252-1501

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Antigel/liquide de refroidissement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant Nom: Beck/Arnley Inc.

Adresse: 2375 Midway Lane Smyrna, TN 37167

Téléphone: 615-220-3200

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INFOTRAC

1-800-535-5053

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification :

Classification des dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (par voie orale)	Non classé
Toxicité aiguë (par voie cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (par inhalation – gaz)	–
Toxicité aiguë (par inhalation – vapeurs)	Pas de classification possible
Toxicité aiguë (par inhalation – poussières)	Pas de classification possible
Toxicité aiguë (par inhalation – brouillards)	Pas de classification possible
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de classification possible
Cancérogénicité	Pas de classification possible
Toxicité pour la reproduction	Pas de classification possible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Catégories 1, 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée ou prolongée	Catégorie 2
Danger par inhalation	Pas de classification possible

Critères de dangers physiques

Explosifs

–

Gaz inflammables

–

Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Aérosols inflammables	–
Gaz comburants	–
Gaz sous pression	–
Liquides inflammables	Non classé
Matières solides inflammables	–
Substances et mélanges autoréactifs	–
Liquides pyrophoriques	Non classé
Matières solides pyrophoriques	–
Substances et mélanges auto-échauffants	Pas de classification possible
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	–
Liquides comburants	Pas de classification possible
Matières solides comburantes	–
Peroxydes organiques	–
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement **Danger**

Mentions de danger

- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Provoque une irritation cutanée.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Risque avéré d'effets graves pour les organes – Système nerveux central, rein.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes – Sang, rein, foie.
- Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

- Laver les zones en contact soigneusement après manipulation.
- Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Porter des gants de protection.
- Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS d'exposition : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.

Stockage

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux lois fédérales, provinciales et locales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Autres dangers

Non connus

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

<u>Composants</u>	<u>CAS n°</u>	<u>% nominal</u>	<u>Code</u>	<u>Valeurs PEL/TLV</u>	<u>Danger</u>
Éthylène glycol	107-21-1	40 – 50 %	A	Limite supérieure : 100 mg/m ³ [aérosol uniquement]	Irrite les voies respiratoires En cas d'ingestion, risque présumé d'effets graves pour le foie, le cerveau et les reins.
Diéthylène glycol	111-46-6	Moins de 3 %	A	Aucune	En cas d'ingestion, risque présumé d'effets graves pour les reins.
Sels hydratés d'acides inorganiques, d'acides organiques	pro- priétaire	Moins de 5 %	S.O.	Aucune	Aucun connu
Eau	7732-18-5	45 – 55 %	S.O.	Aucune	Aucun connu

Les éléments propriétaires de cette FDS sont considérés comme des secrets commerciaux. Les demandes de divulgation des informations de secrets commerciaux seront déposées conformément aux dispositions de l'article OSHA 29 CFR 1910.1200(i).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'ingestion :

si la victime est consciente et capable d'avaler, lui faire boire rapidement de l'eau ou du lait pour diluer le produit. NE PAS lui donner de bicarbonate de soude, de jus de fruits ou de vinaigre. NE JAMAIS rien donner à avaler à une victime inconsciente ou qui est prise de convulsions. Faire vomir uniquement si cela est conseillé par un médecin ou le CENTRE ANTIPOISON. APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON IMMÉDIATEMENT.



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

En cas de contact avec la peau : rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau tout en enlevant les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS laisser la victime se frotter les yeux. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation : transporter immédiatement la victime à l'extérieur. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans les éléments d'étiquetage (voir rubrique 2.2) ou dans la rubrique 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandation particulière, mais les premiers secours doivent toujours être administrés en cas d'exposition accidentelle, d'inhalation ou d'ingestion de ce produit chimique. En cas de doute, CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN!

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Les individus ne doivent effectuer que les procédures de lutte contre l'incendie pour lesquelles ils ont été formés. Utiliser de l'eau pulvérisée, des poudres chimiques, de la mousse ou du dioxyde de carbone. Utiliser de l'eau pour garder froids les récipients exposés au feu. Si un déversement ou une fuite ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour chasser les déversements accidentels loin du feu et pour les diluer afin de les rendre incombustibles (voir avertissement relatif à l'eau pulvérisée sur le glycol chaud ci-dessous).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance et du mélange

Données non disponibles

5.3 Conseils aux pompiers

Pour empêcher une possible rupture du récipient de stockage, ne pas laisser ce dernier geler. Non compatible avec des acides forts, des oxydants, des bases et du trioxyde de chrome, du permanganate de potassium et du peroxyde de sodium.

L'eau pulvérisée peut transformer le glycol chaud en mousse; ainsi, une application indirecte d'eau pulvérisée ou un autre moyen d'extinction doivent être utilisés sur le glycol chaud.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les protections individuelles, consulter la rubrique 8. En cas de déversements, faire attention aux sols et aux surfaces glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas être rejeté dans la nature, mais collecté et livré selon l'accord avec les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Absorber le produit avec un matériau absorbant inerte et le traiter comme déchet dangereux. Le conserver dans des récipients adaptés et étanches pour son élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Pour l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ne pas exposer les enfants et les animaux domestiques à ce matériau.
- Après la manipulation du produit, se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon avant de boire, de manger ou de fumer.
- Le garder éloigné des flammes nues.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Pour empêcher une possible rupture du récipient de stockage, ne pas laisser ce dernier geler. Non compatible avec des acides forts, des oxydants, des bases et du trioxyde de chrome, du permanganate de potassium et du peroxyde de sodium.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées de ce produit sont détaillées à la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	CAS n°	Source	Limite d'exposition	Remarques
Éthylène glycol	107-21-1	OSHA (États-Unis)	Aucune	Aucune
		ACGIH (États-Unis)	TLV : 100 mg/m ³	Limite supérieure pour les aérosols uniquement; A4 – Non classé cancérigène pour l'homme
Diéthylène glycol	111-46-6	OSHA (États-Unis)	Aucune	Aucune
		ACGIH (États-Unis)	Aucune	Aucune
		AIHA (États-Unis) (WEEL)	10 mg/m ³	TWA

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle :

à manipuler dans un endroit suffisamment ventilé. Des systèmes de contrôle technique doivent être utilisés dès que possible pour maintenir des concentrations inférieures aux limites d'exposition admissibles, y compris des enceintes fermées et une ventilation aspirante locale.

Protection respiratoire :

dans les endroits où il est probable que l'exposition dépasse les limites et où les contrôles techniques ne peuvent pas être réalisés, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA. Les appareils respiratoires doivent être choisis en fonction de l'état et de la concentration des contaminants dans l'air et conformément au règlement de l'OSHA (29 CFR 1910.134).



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Vêtements de protection :	porter des gants et des vêtements de protection imperméables au produit pendant la durée de l'exposition s'il existe un risque de contact avec la peau.
Protection des yeux :	porter des lunettes de sécurité qui répondent à la norme Z87.1 de l'ANSI quand un contact avec les yeux est peu probable. Des lunettes de protection contre les agents chimiques qui répondent à la norme Z87.1 de l'ANSI doivent être portées dès qu'il existe un risque d'éclaboussure ou de tout autre contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	liquide transparent, légèrement visqueux, de teinte bleue
Odeur :	pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif :	données non disponibles
pH :	7,7 (à l'origine)
Point de congélation :	inférieur à -36 °C (-34 °F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	supérieur à 108 °C (226 °F)
Point éclair :	données non disponibles
Taux d'évaporation :	données non disponibles
Inflammabilité (pour les solides ou gaz) :	données non disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites supérieures/inférieures d'explosivité :	données non disponibles
Pression de vapeur :	estimée à 0,05 mm Hg à 20 °C
Densité de vapeur (air = 1) :	données non disponibles
Densité (à 20 °C) :	1,07 g/m ³
Solubilité dans l'eau :	miscibilité infinie
Coefficient de partage n-octanol/eau :	données non disponibles
Température d'auto-inflammation :	données non disponibles
Température de décomposition :	données non disponibles
Viscosité :	données non disponibles

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Polymérisation dangereuse :	survenue peu probable.
Conditions et matériaux à éviter :	éviter les acides fortement concentrés, les agents comburants et les bases. Ne pas exposer aux flammes nues.

10.2 Stabilité chimique

Généralement stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Données non disponibles

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Données non disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : en cas de pyrolyse, les résidus de décomposition thermique peuvent être du C, du CO, du CO₂, de l'H₂O, du NH₃, des vapeurs organiques et des dérivés azotés.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : respirer des concentrations excessives de vapeurs ou de brouillards peut irriter les voies respiratoires. Des concentrations excessives de vapeurs du composant principal (éthylène glycol), qui peuvent être générées lors du chauffage de ce produit, ont parfois été responsables d'effets néfastes sur le système hématopoiétique et sur le système nerveux.

Ingestion : la toxicité orale aiguë des composants principaux du mélange se définit comme suit :

Éthylène glycol :

La dose la plus faible rapportée comme mortelle pour l'homme a été estimée à 1 560 mg/kg de poids corporel. Pour une personne pesant 68 kg, cela équivaudrait à boire 89 ml d'éthylène glycol pur très rapidement.

DL50 (toxicité orale aiguë) = 4 700 mg/kg (rats)

5 500 mg/kg (souris)

Diéthylène glycol :

DL50 (toxicité orale aiguë) = 12 600 mg/kg (rats)

23 700 mg/kg (souris)

Contact avec les yeux : selon le pH et le potentiel d'irritation des composants du mélange, le brouillard ou le liquide peuvent provoquer une irritation ou une inflammation légère à modérée des yeux.

Contact avec la peau : la DL50 (toxicité cutanée aiguë) du composant principal (éthylène glycol) de ce produit est de 10 600 mg/kg (lapins). Selon le pH et le potentiel d'irritation des composants du mélange, le brouillard ou le liquide peuvent provoquer une irritation légère à modérée de la peau.

Effets : aucun effet chronique ou différé n'a été identifié.

CIRC : aucun composant de ce produit, présent dans des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, n'est identifié comme cancérigène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.

NTP : aucun composant de ce produit, présent dans des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, n'est identifié comme cancérigène connu ou probable par le NTP.

OSHA : aucun composant de ce produit, présent dans des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, n'est identifié comme étant cancérigène ou potentiellement cancérigène par l'OSHA.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

12.1 Toxicité

Informations écologiques sur le produit : données non disponibles

Informations écologiques sur le composant principal du produit

Éthylène glycol :

CL50 – Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) – 18 500 mg/l – 96 h

Diéthylène glycol :

CL50 – Pimephales promelas (tête-de-boule) – 75 200 mg/l – 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Demi-vie de dégradation – Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : le potentiel de bioconcentration est faible.

Remarques sur le Log Pow de bioaccumulation : -0,30

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : le produit est miscible dans l'eau. Peut se répandre dans les systèmes de distribution d'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT : cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : non connus.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux : l'évacuation des eaux doit être réalisée conformément aux lois fédérales, provinciales et locales en vigueur. Tout matériel récupéré doit être emballé, étiqueté, transporté et éliminé ou récupéré selon les bonnes pratiques techniques. Éviter la mise en décharge des liquides. Récupérer dès que possible.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a.

(éthylène glycol), 9, UN3082, III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classification DOT (transport en vrac) :	classe 9 – divers
Classification DOT (transport non en vrac) :	non réglementé
IATA (transport non en vrac) :	non réglementé
Code IMDG (transport non en vrac) :	non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

Toxique par inhalation : non

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Données non disponibles



Fiche signalétique

FDS n°

Date (jj/mm/aaaa) : 3/7/2015

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

Beck/Arnley Premium Prediluted Antifreeze / Coolant EXTENDED LIFE BLUE

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Données non disponibles

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Toxic Substance Control Act :

Ce produit est un mélange; ainsi, il n'est pas listé dans le TSCA Inventory of Chemical Substances [inventaire du TSCA des substances chimiques]. Tous les composants du mélange sont listés dans le TSCA Inventory of Chemical Substances.

Catégories de danger selon le SARA (comme définies à la Section 311/312)

Santé : immédiat (aigu) et différé (chronique)

Physique : aucun

Le produit contient une concentration d'éthylène glycol supérieure à 40 % (CAS n° 107-21-1), qui est assujéti aux obligations de déclaration de la Section 313 du Titre III du SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et du règlement 40 CFR part 372.

California Proposition 65

Ce produit ne contient pas de substances actuellement mentionnées dans la Proposition 65 de la Californie.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Valeurs NFPA : santé (1) incendie (0) Réactivité (0)

Informations relatives à la préparation : date d'émission : 3/7/2015

Les informations contenues dans ce document sont considérées comme exactes, car elles sont tirées des travaux et opinions de personnes considérées comme des experts qualifiés. Cependant, aucune de ces informations ne doit être considérée comme une garantie ou un engagement pour laquelle ou lequel porte la responsabilité légale. L'utilisateur doit revoir toutes les recommandations en fonction du contexte spécifique d'utilisation pour déterminer si elles sont appropriées.